



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-14-2

Ottawa, le 2 mars 2007

*Suite à ses avis public de radiodiffusion CRTC 2007-14 et 2007-14-1 du 9 et 13 février 2007, le Conseil annonce ce qui suit:*

**DANS L'AVIS PUBLIC DE RADIODIFFUSION CRTC 2007-14-1, LE CONSEIL A ANNONCÉ QUE L'ARTICLE SUIVANT SERAIT REPORTÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE AFIN DE PERMETTRE À LA REQUÉRANTE DE SOUMETTRE DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRE À L'ANALYSE DE CETTE DEMANDE. PUISQUE LA REQUÉRANTE EST DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE FOURNIR L'INFORMATION REQUISE DANS UN DÉLAIS RAISONABLE, LE CONSEIL A FERMÉ LE DOSSIER DE CETTE DEMANDE ET A DISPOSÉ DE TOUS LES DOCUMENTS PERTINENTS.**

ARTICLE 4

**Cambridge (Ontario)  
No de demande 2006-1684-9**

Demande présentée par **591989 B.C. Ltd.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CJDV-FM Cambridge (Ontario).

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*